

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE 2019-2020 n° 1

Ecole : EEPU Claude Nougaro

Commune : Lé vignac- 32600

Date : 18/10/2019

Présents : Les enseignants : M^{me} Chaudet, M^{me} Grandet, M^{me} Aurel, M^{me} Lacaze, M^{me} Mangeret, M Boulay
- **La mairie** : M le maire : M Siméon, adjoint au maire : M^{me} Guillot - le directeur de **l'ALAE** : M Noguero -
La représentante du centre social **CCAS** : M^{me} Bessiéres - Les représentants des **parents d'élèves** : M Cousy,
M^{me} Fauré, M^{me} Dufau, M^{me} Cagnin, M^{me} Vieuille, **AESH** : M^{me} Ambrioso, M^{me} Riché

Excusés (Nom, Fonction):

La séance est ouverte à 17h30

Ordre du jour :

<p>Point 1 Voter le nouveau règlement intérieur de l'école 2019/2020</p>	<p>Lecture du nouveau règlement. <u>Points ajoutés</u> :</p> <p>Point 2-3 : justification des absences des enfants par téléphone et par écrit au retour de l'enfant. Afin de nous permettre d'appeler les familles avant 9h en cas d'absence non-justifiée.</p> <p>Point 2-5 : si personne ne vient chercher l'enfant il sera automatiquement pris en charge par l'ALAE, sauf si l'enfant est expressément autorisé à sortir seul. Une fiche « Modalité de sortie » sera distribuée à l'ensemble des familles à la rentrée.</p> <p>Rappel pour le mercredi : Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants le mercredi uniquement sur le temps du repas peuvent le faire avec un tarif spécifique. Point à compléter sur la fiche de modalité de sortie : préciser le nom d'autre personnes à joindre pour récupérer l'enfant.</p> <p>Sur la plage de 11h45 à 13h45 : les enfants sont sous la responsabilité du CLAE. Les informations doivent leur parvenir directement par mail à inscriptions.levignac@gmail.com et par téléphone 05 62 13 72 79 (bureau animation)</p> <p>Proposition d'affichage des coordonnées de l'ALAE par les parents d'élèves.(05 61 85 74 90)</p> <p>Point 4 : en récréation, les enfants doivent relater les différents immédiatement afin que nous puissions réagir efficacement.</p> <p>Point 9 : Les élections de parents d'élèves ne se feront plus que par correspondance (pli porté via le cahier des enfants).</p> <p><u>Vote à main levée à l'unanimité.</u></p>
<p>Point 2 Présentation de la nouvelle équipe/ Point sur les effectifs</p>	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la nouvelle équipe. M^{me} Mangeret (CE1/CE2) nommée pour l'année et M Boulay (remplaçant de M^{me} Costes).• CCAS : Le CCAS permet de d'aider à financer les classes externées ou transplantées pour les familles en difficulté. L'équipe enseignante est sollicitée orienter les familles en difficulté vers le CCAS. <p>Présence le mercredi de 10h à 12h et sur RDV (adresse : <i>Place de la mairie</i>/ tel :</p>

	<p>05.61.85.42.19).</p> <p>Le dossier est monté avec l'aide du CCAS à partir du QF de la CAF.</p> <p>Le paiement de l'aide se fait sur facture, après la classe externée ou transplantée. L'école arrange son échelonnement pour que la famille n'ait pas à avancer l'argent. L'aide peut aller jusqu'à 50% de la facture.</p> <p>L'aide peut aussi porter sur les factures de la vie quotidienne (cantine...).</p> <p>Second rôle du CCAS : la prise en charge collective : parents/enfant : lieu de rencontre et de lien social.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Effectifs</u> : 141 élèves répartis sur 6 classes : la classe de CP à 20, toutes les autres classes à 24 sauf M^{me} GRANDET (25)
<p>Point 3</p> <p>Bilan des élections</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Elections des représentants de parents d'élèves.</u> <p>64% de participation</p> <p>19 votes nuls sur 157</p> <p>Tous les postes ont été pourvus et chaque classe est représentée. 6 parents titulaires et 6 suppléants (dont 6 nouveaux parents d'élève).</p>
<p>Point 4</p> <p>Bilan de la coopérative scolaire</p>	<p>M^{me} CHAUDET laisse la coopérative aux collègues, compte équilibré, 8 629€ à la rentrée dans la coopérative (contient cette somme la subvention de la mairie et du CCAS de 1000€ et 700€, versée pour l'année 2019-2020 en juillet) + 2 400€ subvention de l'association APEEL.</p> <p>Elodie NEUZILLET signataire du budget.</p> <p>Piscine de l'an dernier non facturée.</p>
<p>Point 5</p> <p>Bilan des évaluations nationales</p>	<p><u>CE1</u> : résultats satisfaisants dans l'ensemble aussi bien en français qu'en mathématiques, quelques élèves en difficulté.</p> <p>Actions menées en APC en tenant compte de ses résultats.</p> <p>Les rendez-vous avec chaque famille sont faits pour M Boulay, ceux de M^{me} Lacaze et M^{me} Mangeret seront menés après les vacances de la Toussaint.</p> <p><u>CP</u> : résultats globalement satisfaisants, 2 compétences (1 en français et 1 en mathématiques) moins réussies par l'ensemble de la classe.</p> <p>Rappeler que cette évaluation est une évaluation diagnostique : les exercices doivent donner des alertes pour l'année en cour (notamment pour la lecture).</p> <p>Deuxième session d'évaluation en CP en Janvier. Ce sont les mêmes points qui seront repris, cela sert à savoir si les actions menées sont efficaces depuis la première évaluation.</p>
<p>Point 6</p> <p>Présentation RASED</p> <p>Présentation des personnels AESH</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>RASED</u> <p>Pas de représentation du RASED.</p> <p>Le RASED comprend : psychologue scolaire, Maitresse E, Maitresse G (intervention sur le temps scolaire avec un petit groupe d'enfant pendant une période).</p> <p>Réunion pôle ressource en octobre où ont été présentées les difficultés de certains enfants de CE1 et CE2. Prochaine réunion CP à la rentrée de novembre.</p> <p>Pour les élèves de CM, c'est aux enseignants d'aller chercher les aides nécessaires.</p> <p>Démarche pour obtenir une AESH : sur demande de l'enseignant ou de la famille, la psychologue scolaire intervient en classe pour observer un enfant (avec</p>

	<p>l'accord de la famille), puis elle fait un retour à la famille. Il s'ensuit une équipe éducative, avec mise en place d'un dossier MDPH (la demande d'une AESH se fait par la famille – 6 mois de délai pour l'obtenir) puis notification d'aide individuelle (uniquement pour l'enfant) ou mutualisée (AESH pour plusieurs enfants).</p> <ul style="list-style-type: none"> • AESH <p>4 AESH : toutes ont un contrat de 23h sur l'école, une seule est notifiée sur un élève individuellement. Uniquement sur temps scolaire, pas de temps ALAE. Intervention uniquement sur enfants notifiés.</p> <p>Les nouveaux contrats AESH sont signés pour 3 ans et les affectations se font sur l'école, pas forcément sur une classe. La directrice est garante de leurs emplois du temps. Les AESH peuvent être amenées à changer d'école s'il n'y a plus d'enfant notifié.</p>
<p>Point 7 PPMS, intrusion et incendie</p>	<p>Un PPMS intrusion (17/10) et une alerte incendie (30/09) ont été effectués.</p> <p>Tout s'est bien passé. Le PPMS a eu lieu à cheval sur le temps école/ ALAE et sur le temps d'accueil pour vérifier que les 140 élèves sont capables de rentrer se mettre à l'abri le plus vite possible et dans le calme. Les classes ont été très silencieuses et les protocoles respectés.</p> <p>L'objectif de l'année pour les élèves : différencier les 2 alarmes. Puis progressivement impliquer les plus grands.</p> <p>Il y aura aussi un PPMS tempête plus tard dans l'année. Les scénarios de PPMS sont adaptés aux dangers auxquels peuvent être exposées les écoles.</p>
<p>Point 8 Prévisions des sorties et des manifestations de l'année</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets pour toute l'école : <p>3 sorties cinéma sur l'année/ 7 séances de natation / sortie bibliothèque tous les mois.</p> <p>Les Olympiades ont été reportées pour raison météo (canicule) l'an dernier. Nous souhaitons les remettre en place cette année.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets CM1/CM2 : <p>- Venue de la BPDJ en novembre pour des débats sur le harcèlement, dangers d'internet, des jeux vidéos.... et passation en janvier du permis internet.</p> <p>- Classe transplantée à Temple sur Lot pour des activités nautiques semaine du 5 au 7 mai : voile, canoé et course d'orientation.</p> <p>- Geste de premiers secours avec une intervention à finaliser.</p> <p>- Liaison CM2/6^{ème} avec Mme Poisson en EPS sur 2 jours. Déplacement des élèves de 6^{ème} à l'école puis des CM2 au collège : rencontres autour d'activités sportives. En maths échanges de programmes de construction géométrique avec une classe de 6^{ème}.</p> <p>Peut-être projet d'anglais avec les CM1 de Mme Aurel.</p> <p>Projets cycle 2 :</p> <p>-Sorties sur le thème de l'Histoire : mais on est en train de budgétiser le parc de la préhistoire et la grotte de Bédeillac (autour du 11/ 12 juin) ainsi que l'école d'autrefois.</p> <p>-Projet initiation au tennis.</p>
<p>Point 9 ALAE : fonctionnement et organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets : <p>- Parrainage CP/ CM2 : 2 parrains.</p> <p>- Projets spécifiques présentés après la Toussaint.</p> <p>- Travail sur la diminution du gaspillage alimentaire. Récupération des desserts</p>

	<p>redistribués au goûter. Dons au restau du cœur. Mise en place d'un composteur.</p> <p>Une fois par semaine il y aura un repas végétarien. Une notice explicative sera distribuée aux parents. Une réunion aura lieu le jeudi 28 novembre avec la diététicienne.</p> <p>Bilan des actions fait par M Noguero</p> <p>Fermeture du centre en août à Noel (info à venir). Le séjour ski : inscription à partir du 4 novembre, les informations seront données par mail.</p> <p>Retour de Quentin PICCIOLI prévu à partir de janvier.</p>
<p><u>Point 10</u></p> <p>Questions des représentants de parents</p>	<p>Question parents pour l'ALAE : la qualité des repas.</p> <p>Réponse : meilleure diversité, le four est très bien, neuf, les temps de préchauffage sont normalisés.</p> <p>Question parents pour la mairie : Possibilité de venir manger.</p> <p>Réponse positive : prendre contact avec la mairie avant. Ce n'est valable que pour les parents d'élève et 1 fois par trimestre.</p> <p>Question parents pour la mairie : aide aux devoirs</p> <p>Un animateur surveille mais n'encadre pas le temps des devoirs. Les parents souhaiteraient une aide pédagogique.</p>
<p><u>Point 9</u></p> <p><u>11 novembre</u></p>	<p>Pour la manifestation du 11 novembre. La cérémonie aura lieu au monument aux morts à 11h30. Le centre social fera une intervention avec la lecture de lettres de poilus.</p> <p>La mairie sollicite l'école pour intervenir comme elle le fait généralement.</p>

La séance est levée à 19h40

Président de séance (Directeur) : M^{me} Chaudet
Mangeret

Secrétaires de séance : M^{me} Lacaze & M^{me}